



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme et loisirs

Question écrite n° 46412

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'outre-mer sur l'intérêt que présenterait pour le tourisme en outre-mer le lancement et le développement de la thalassothérapie. En effet, cette forme d'activité de thérapie par l'utilisation des produits de la mer a permis une certaine complémentarité pour des stations balnéaires, qui ont trouvé ainsi les moyens de fidéliser de nombreux vacanciers. Ce fut le cas en France, mais aussi dans plusieurs villes méditerranéennes, notamment dans le Maghreb, en Tunisie et au Maroc. Il pourrait s'avérer intéressant de lancer, conjointement aux services de son collègue chargé du tourisme, une étude de faisabilité de l'implantation de la thalassothérapie dans une ou plusieurs cités balnéaires de nos départements d'outre-mer. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle compte répondre à cette suggestion.

Texte de la réponse

La France est actuellement le leader mondial de la thalassothérapie avec une cinquantaine de centres qui disposent d'une capacité d'accueil de plus de 8 000 curistes par jour. Le ministère des solidarités, de la santé et de la famille ne délivre plus d'agrément pour les nouveaux centres depuis 1989. Pour cette raison, les centres de thalassothérapie s'adressent maintenant essentiellement à une clientèle qui se situe dans une logique de préservation du capital santé et de remise en forme et non dans une logique de soins curatifs. Cela étant, la thalassothérapie demeure en France un micro-marché d'environ 325 000 curistes par an avec un potentiel de développement évalué à 870 000 curistes par an pour les dix ans à venir. Par ailleurs, on observe une intégration systématique des établissements de thalassothérapie dans des hôtels en majorité de haut de gamme (3 ou 4 étoiles). Leur coût d'investissement moyen est de l'ordre de 12 à 13 millions d'euros. Une étude pilotée par l'Agence française d'ingénierie touristique sur la diversification et la redynamisation du tourisme aux Antilles a conclu que les DOM n'avaient pas vocation à devenir des destinations de thalassothérapie au sens médicalisé du terme. La longueur du voyage et le climat ne sont pas des facteurs favorables pour une cure efficace. C'est pourquoi il est préconisé de privilégier le développement de la balnéothérapie qui nécessite par ailleurs des investissements moins coûteux.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46412

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7098

Réponse publiée le : 1er mars 2005, page 2240